

Plan des aménagements projetés, Plan d'ensemble



Lisières plantées



La promenade plantée



Prairie des Loisirs / sablé



Prairie des Loisirs / gazon



Les terrasses / bois ou dalle béton



2. Description des aménagements projetés

2.1. A propos des aménagements de surface

Le projet prévoit un réaménagement des espaces publics aux abords du camping communal de la Gravière. In fine, les aménagements réalisés seront les suivants :

Réaménagement du camping (voir plan ci-contre et illustrations ci après)

Le périmètre actuel du camping de Saint-Yorre se caractérise par un enclos irrégulier, dégradé et discontinu. Afin de réaliser un espace public d'envergure gagnant en foncier le long de la berge de l'Allier, le projet envisage d'optimiser l'organisation des emplacements du camping, et de réaménager le périmètre du camping (en orange sur le plan ci-contre) grâce à des clôtures adaptées. Elles seront constituées de grillage posé sur des poteaux, sur la base de modèle de panneau GRAMI sur poteau UNICLO ou BICLO (voir figure 6).

In fine le nombre d'emplacements classiques offert par le camping sera de 72. Cette évolution se fera, évidemment, sans changement de la nature des sols.

Dans le cadre du projet, il est proposé de remplacer les Mobil-home existant par des habitats singuliers permettant de créer une nouvelle offre qualitative en réduisant le nombre de places du camping.

La surface du camping passera d'1.5ha à 1.2ha à l'état futur.

Les bâtiments actuels situés en bord d'Allier seront démolis, et en particulier la buvette et le local de 8 m² situés en haut de berge (photographie C de la figure 4 en page 88).

Les eaux pluviales conserveront les mêmes principes de collecte que dans l'état actuel (grilles+réseaux+rejet à l'Allier).

Modification des principes de circulation (voir plans page 12)

L'accès au camping depuis la RD434 sera conforme à l'actuel (via la rue de la Gravière). Un chemin en sable viendra compléter cet équipement et sécuriser les circulations piétonnes.

La voie verte sera implantée au sein de la prairie des loisirs et des terrasses de la plage. Elle sera connectée à la voie réalisée en 2019-2020 en aval du pont de la RD434. Celui-ci sera franchi par-dessous : la voie bénéficiera alors d'une protection vis-à-vis du risque d'érosion grâce à un empiérement de la berge sur 20 m (voir page 18). La voie verte amont n'étant pas réalisée la connexion sera en attente.

Les traverses piétonnes, perpendiculaires à la berge, s'appuient sur les tracés existants, en articulant les nouvelles limites du camping avec la promenade plantée, la prairie des loisirs et les berges de l'Allier. La plupart sont réalisés en sable perméable : seul le tronçon nord ouest (68.27 m²) sera en béton désactivé. Les circulations piétonnes sur les terrasses de la plage se feront sur du platelage bois (perméable). Ce principe s'applique aussi aux pontons et cheminements mis en place à l'aplomb du banc sablo-graveleux et plus en aval entre la voie verte et la berge reconstituée de l'Allier.

Afin d'éviter la perturbation de l'avifaune au droit des bancs en aval du pont de la RD434, ce principe de circulation piétonne à flanc de berge est interrompu environ 100 m en amont du pont.

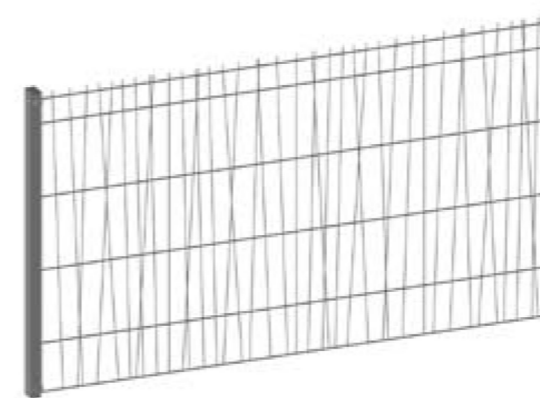
Création de terrasses (voir page 15)

Les terrasses de la base de loisirs répondent à la géographie du site, notamment à la plage existante. La création d'une plateforme partiellement abritée par une couverture légère de 40x8m, installée sur un socle de 40 cm (en béton armé) sera réalisée. Plusieurs usages y seront prévus, espaces intermodalité (de 13m² à 32m²); location de matériel, vélos; stockage accessoire, possibilité de stockage d'embarquations; espace restauration, food truck, terrasse (60m²); cinéma en plein air; voie verte, Station Vivélo, atelier de réparation.

Une canopée pourra être installée composée d'un champ photovoltaïque de 90 unités (152m²). Trois pontons (10 m) donneront un accès à la plage. Il est prévu trois pontons permettant d'avoir vue sur la plage : ils sont illustrés en page 13. Un accès à ladite plage sera permis grâce à un escalier illustré en page 14.

Création d'une Prairie des loisirs

Cette prairie, localisée en recul de berge, sera traversée par la voie verte et composée d'une lisière plantée, d'un alignement d'arbres tiges, suivie d'un engazonnement et de plantation arbustives cépées. Une voie verte y sera créée en sable stabilisé avec une pente en largeur de 2% puis un dallage béton désactivé avec plot solaire.



Panneau GRAMI™ sur poteaux UNICLO™

Figure 48 Exemple de clôture, sur le modèle de panneau GRAMI sur poteau UNICLOS. (Sources : AVP Bases de loisir de Saint-Yorre, Axe Saone).



Figure 49 Exemple d'habitats singuliers pouvant être mise en place à terme sur les emprises du camping réservé à cet effet. A : Habitat avec légère surélévation; B : Habitat sur pilotis.

Concernant les aménagements de surface (en lit majeur de l'Allier), il convient de retenir que :

- **L'opération ne prévoit pas d'augmentation du nombre de places ;**
- **Aucun remblai n'est prévu ;**
- **si l'opération prévoit une augmentation des surfaces imperméabilisées (env 1100 m² principalement liés à la dalle béton supportant la terrasse), le postulat de conception reste la transparence vis à vis des eaux pluviales (voir plan en page 15) ;**
- **Le principe de collecte des eaux pluviales demeure le même ;**
- **Les habitats insolites et autres équipements (clôtures par exemple) seront transparents en crue et n'induiront pas d'aggravation de l'aléa ;**
- **Les circulations piétonnes et pontons sont envisagés sur pilotis lorsqu'ils voisinent la berge ;**
- **Aucun accès ni circulation n'est possible au droit des zones à enjeu écologique.**

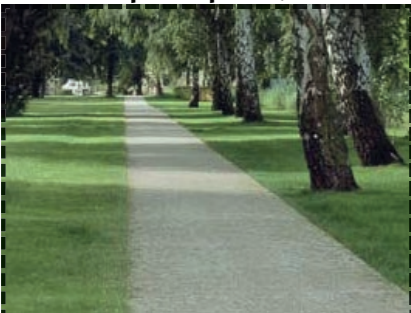
Plan des aménagements projetés, principe d'aménagement des pontons au droit de la terrasse



Trottoir piéton / béton - sablé



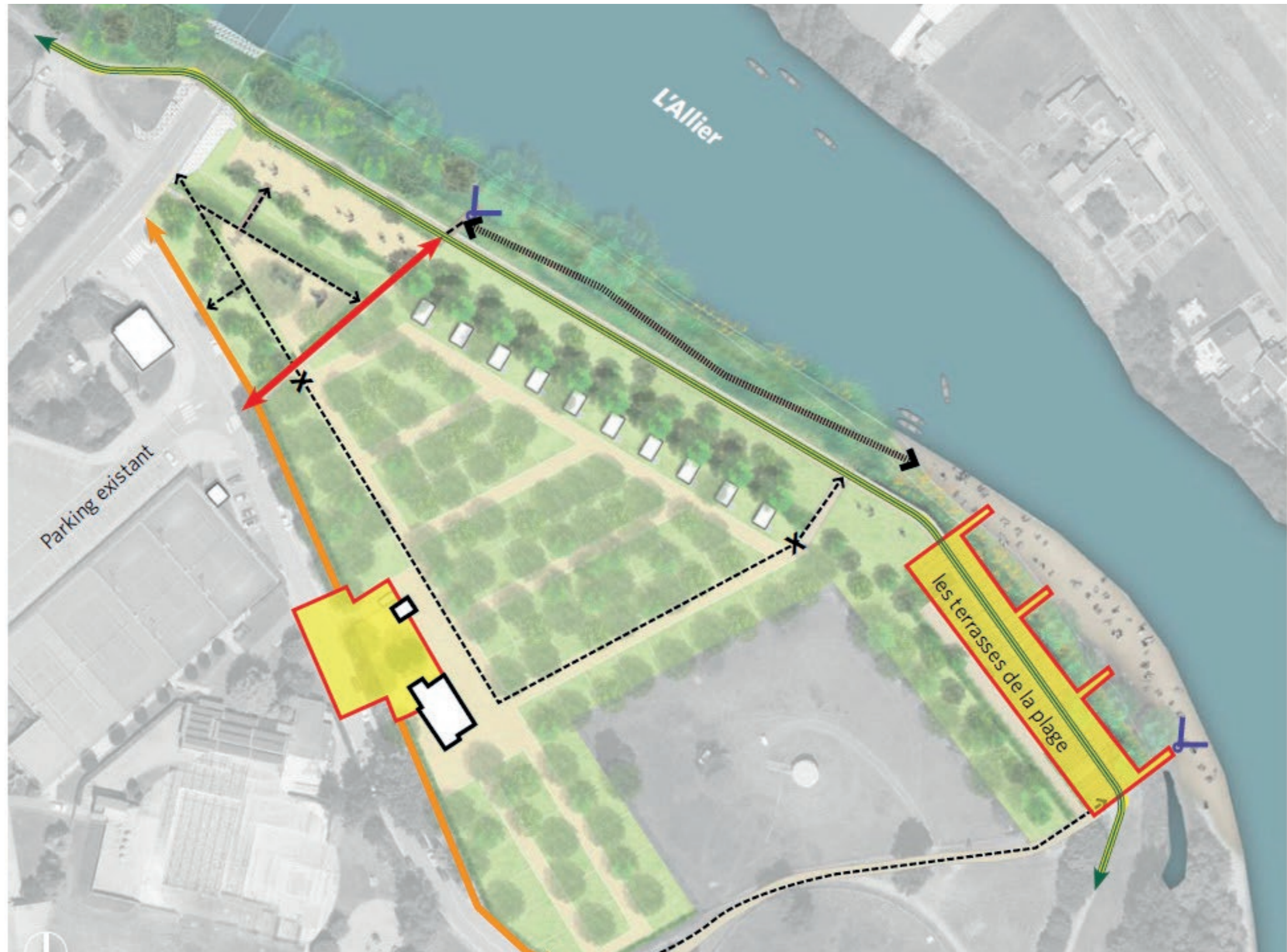
Chemins principaux / béton



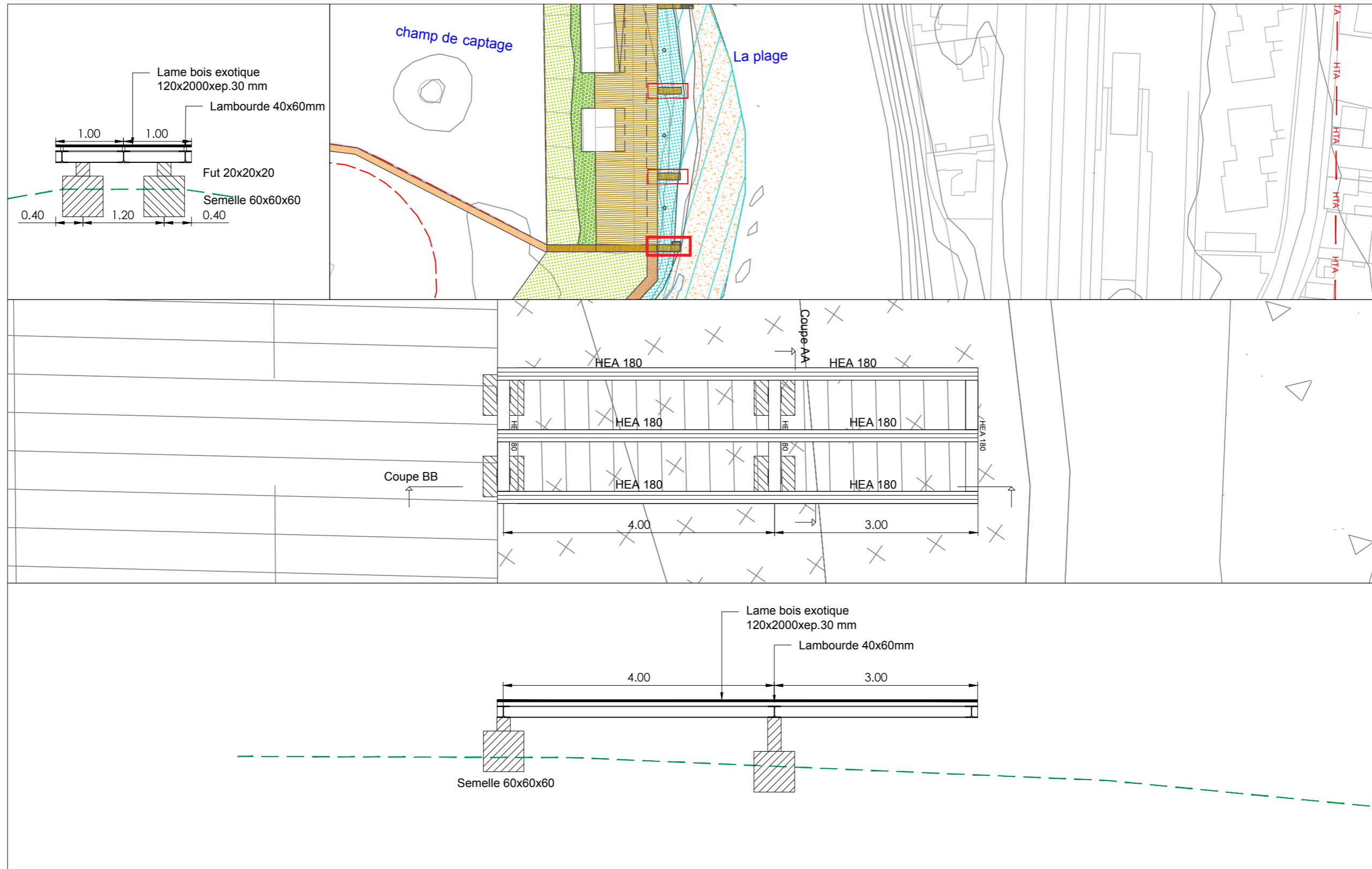
Chemins secondaires / sablé



Promenade basse / bois



Plan des aménagements projetés, principe d'aménagement des pontons au droit de la terrasse



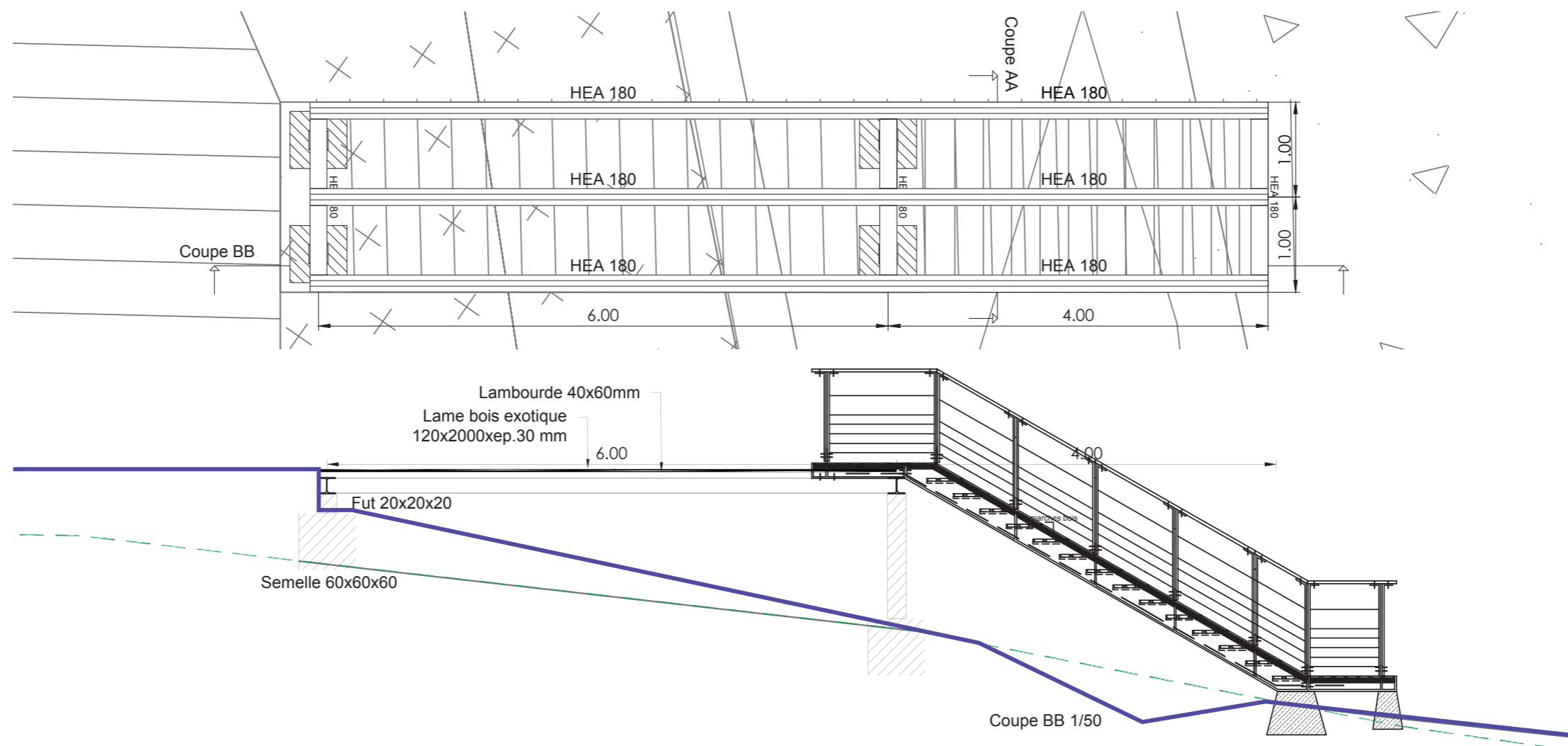
Plan des aménagements projetés, principe d'aménagement de l'accès à la plage



Un escalier léger..



..pour un accès aisé à la plage



Plan des aménagements projetés, principe d'évolution de l'occupation des sols



325 m²

Dallage béton désactivé



1535 m²

Sablé



195 m²

Sol souple

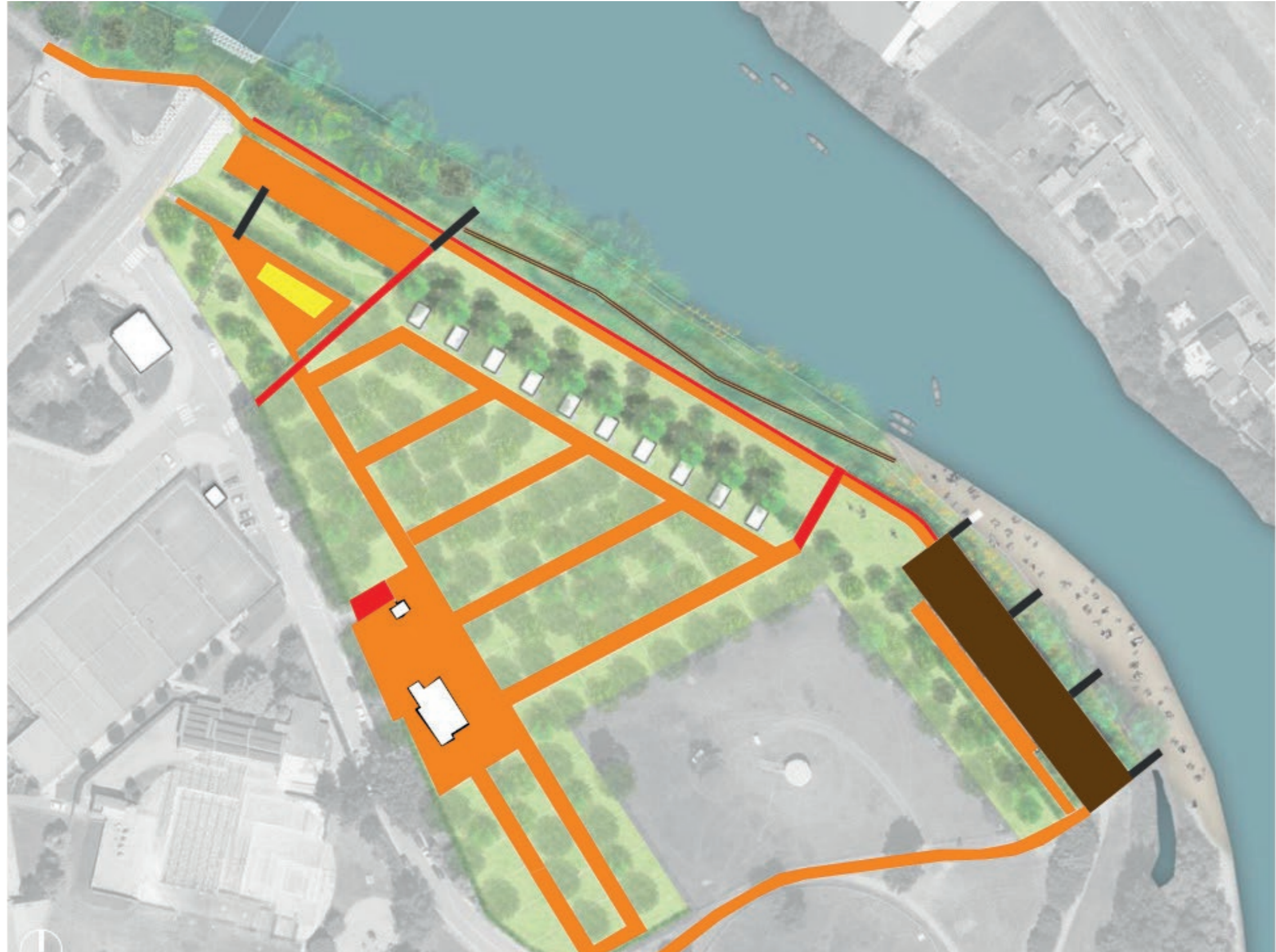


1200 m²

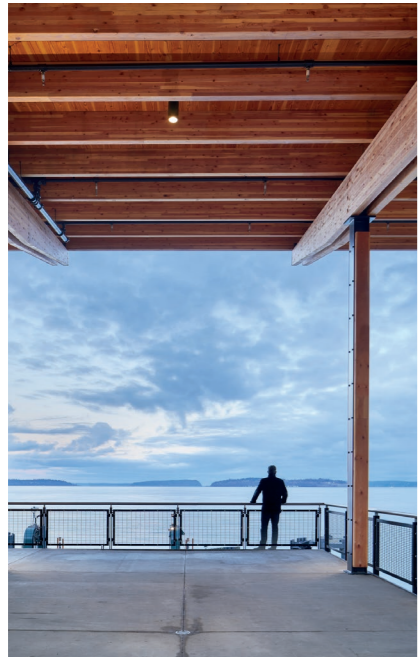
Platelage bois ou dalle béton



Ouvrages d'art (métal + bois)



Plan des aménagements projetés, principe d'aménagement de la zone de terrasse



Une terrasse ouverte sur le paysage...



Un plateau aux usages multiples...



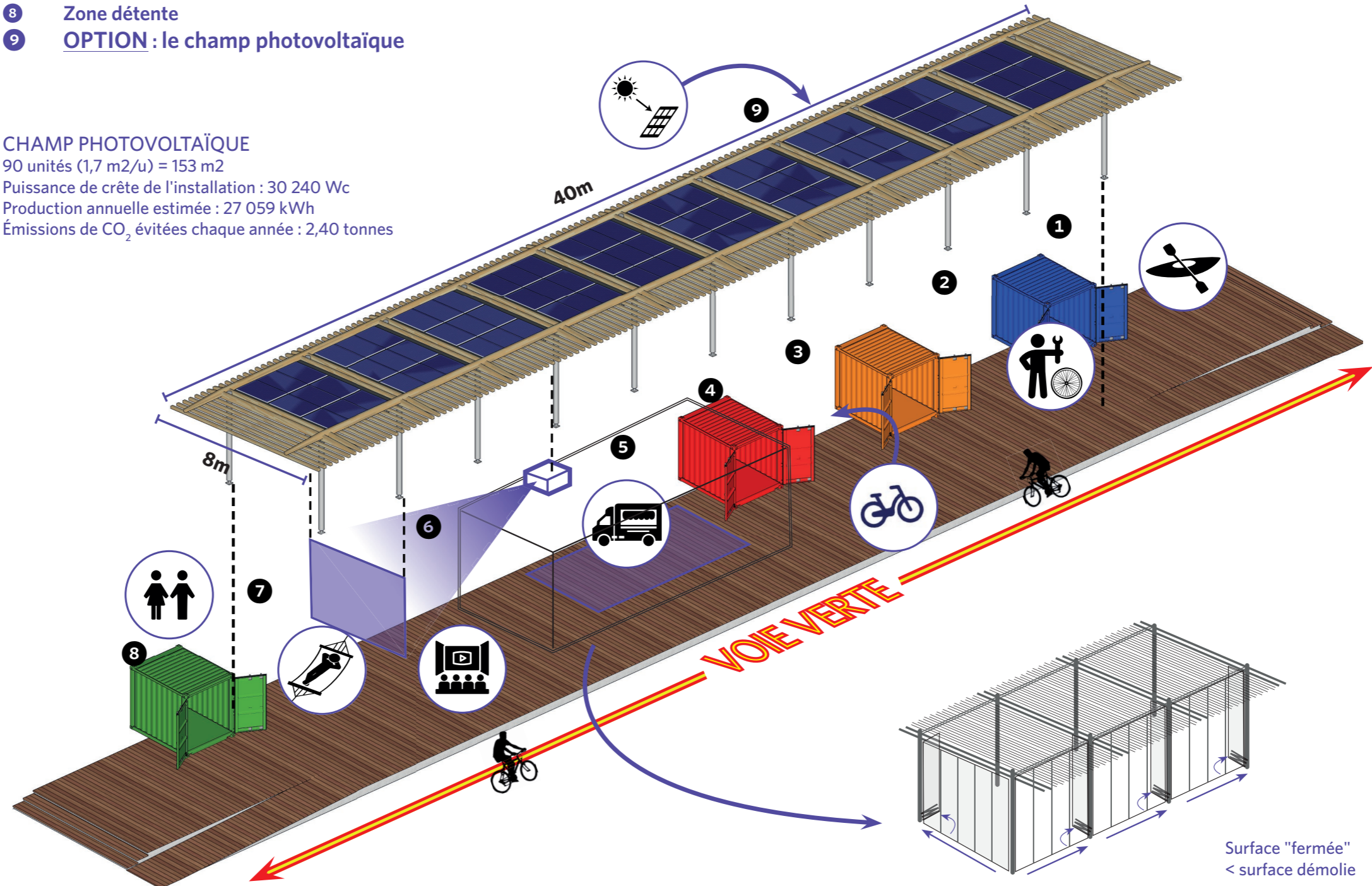
Une production vertueuse...



Une structure légère...

- 1 Location kayak
- 2 Cycl'atelier (atelier de réparation vélos) + zone entretien vélos
- 3 Station Vivélo
- 4 Dépôt (stockage pour terrasse food truck)
- 5 Food truck + terrasse
- 6 OPTION : cinéma en plein air
- 7 Sanitaires publics PMR
- 8 Zone détente
- 9 OPTION : le champ photovoltaïque

CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE
 90 unités (1,7 m²/u) = 153 m²
 Puissance de crête de l'installation : 30 240 Wc
 Production annuelle estimée : 27 059 kWh
 Émissions de CO₂ évitées chaque année : 2,40 tonnes



Plan des aménagements projetés, évolution des emprises

